DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES DE ZIGUINCHOR (CROUS/Z)



Ziguinchor, le 15 FEV 2024

LE DIRECTEUR

ANALYSE : Décision accordant une subvention à Monsieur

Ousmane MANE pour le décès de sa mère

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2016-08 du 02 mars 2016 portant création des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires Sociales (CROUS) de Ziguinchor, de Bambey et de Thiès ;

Vu le décret n° 2017-962 du 17 mai 2017 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires Sociales de Ziguinchor, de Bambey et de Thiès ;

Vu le décret n° 2023-247 du 18 janvier 2023 portant nomination du Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires Sociales de Ziguinchor ;

Vu le dossier de l'intéressé.

DECIDE

ARTICLE premier - Une subvention de Deux cent mille francs (200 000) F CFA est accordée à Monsieur Ousmane MANE, Chef de service suivi recettes du CROUSZ pour le décès de sa maman.

<u>ARTICLE 2</u> -Le Chef des Services Administratifs, le Chef de la Division des Affaires Financières et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE PE

Ampliations

- · CSA
- · AC
- · DAF
- Chrono

AKTICLE P.

